



**MISE A DISPOSITION DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Procédure de sélection selon
Art. L.2122-1-1 et suivants du
CGPPP

**MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE
L'EXPLOITATION D'UNE COUVERTURE
PHOTOVOLTAIQUE DE DEUX COURTS DE TENNIS**

Règlement de Sélection (RS)

**Date et heure limites de remise des propositions :
à 31 JUILLET 2024 à 12h**